



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/394
14 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

314ème séance plénière

PC Journal No 314, point 4 de l'ordre du jour

**DECISION No 394
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE**

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2001.